



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
24 septembre 2003

Français  
Original: Anglais

---

### Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2003

## Ordre du jour provisoire, annotations et calendrier provisoire

### Additif

### Annotations

#### A. Questions de fond

##### 9. Questions administratives et budgétaires

Par sa résolution 13 (XXXVI), la Commission des stupéfiants a institué un cycle budgétaire pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et une méthodologie à suivre pour l'examen des questions budgétaires. Cette méthodologie a été revue par la Commission dans ses résolutions 7 (XL) et 8 (XL), dans lesquelles elle a adopté des propositions budgétaires conformes au modèle de budget harmonisé qu'appliquent également le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (qui est devenu le Fonds des Nations Unies pour la population). Conformément au cycle budgétaire et à la méthodologie ainsi revue, la Commission approuve le budget final de l'exercice biennal en cours ainsi que le budget initial pour l'exercice biennal suivant lors de la reprise de ses sessions, tenue en décembre, les années impaires. Lors de la session tenue le premier semestre des années impaires, la Commission examine et approuve le budget d'appui et le budget-programme révisés pour l'exercice biennal en cours ainsi que l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal suivant.

Dans sa résolution 46/10 en date du 15 avril 2003, la Commission a approuvé le budget révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 ainsi que l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du PNUCID.

À la reprise de sa quarante-sixième session, la Commission doit en principe examiner et approuver le budget final pour l'exercice biennal 2002-2003 ainsi que le budget initial pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du PNUCID.



Pour l'examen du point 9, la Commission sera saisie du rapport du Directeur exécutif sur le budget final proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 et le budget initial pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/CN.7/2003/20 et Add.1) ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget final proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 et le budget initial proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/CN.7/2003/21).

#### **Documentation**

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2003/20 et Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget final proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 et le budget initial proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/CN.7/2003/21)

## **B. Questions d'organisation et questions diverses**

### **15. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de la Commission**

Conformément à la décision 2001/243 du Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants devait se réunir pendant une période ne dépassant pas cinq jours ouvrables à sa quarante-cinquième session afin de reconsidérer la durée de ses sessions ultérieures. La quarante-cinquième session s'est tenue sur cinq jours. Dans sa résolution 45/7, la Commission a décidé que le débat ministériel qui se tiendrait à sa quarante-sixième session durerait deux jours qui, à titre exceptionnel, viendraient s'ajouter aux six jours prévus pour sa session ordinaire. La Commission est donc invitée à se pencher sur la durée de ses sessions à venir à compter de la quarante-septième session devant se tenir en 2004, compte tenu de son expérience en la matière: cinq jours (quarante-cinquième session), six jours (quarante-sixième session) et huit jours (sessions tenues avant la quarante-cinquième session).

### **16. Questions diverses**

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

### **17. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session**

La Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa quarante-sixième session dans le courant de l'après-midi du jour de clôture de la session.

\*\*\*

*Ouverture de la quarante-septième session de la Commission et élection du Bureau*

L'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Pour ce qui est de l'élection du Bureau de la Commission, le Conseil économique et social a décidé, à la section I de sa résolution 1999/30, qu'à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de donner au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission, à l'issue de la reprise de sa quarante-sixième session, le 28 novembre 2003, est invitée à élire au cours de la 1<sup>re</sup> séance de sa quarante-septième session un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Compte tenu de la rotation des postes selon le principe de la répartition régionale, le Bureau que la Commission doit élire pour sa quarante-septième session devrait être composé comme suit:

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>
Président	Groupe des États d'Afrique
Premier Vice-Président	Groupe des États d'Asie
Deuxième Vice-Président	Groupe des États d'Europe orientale
Troisième Vice-Président	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
Rapporteur	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Un groupe composé des cinq présidents des groupes régionaux sera créé afin d'aider le Président à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitueront le Bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil économique et social.

## Annexe

## Calendrier provisoire

Le calendrier ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission. Dès que le débat concernant un point ou un point subsidiaire de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### Reprise de la quarante-sixième session, 26-28 novembre 2003

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Mercredi 26 novembre	10 heures-13 heures		Ouverture de la reprise de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants
	15 heures-18 heures	9	Questions administratives et budgétaires
Jeudi 27 novembre	10 heures-13 heures	9	Questions administratives et budgétaires ( <i>suite</i> )
	15 heures-18 heures	9	Questions administratives et budgétaires ( <i>suite</i> )
	15 heures-18 heures	9	Questions administratives et budgétaires ( <i>fin</i> )
Vendredi 28 novembre	10 heures-13 heures	15	Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de la Commission
		16	Questions diverses
	15 heures-18 heures	17	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa quarante-sixième session
			Ouverture de la quarante-septième session de la Commission et élection du Bureau